

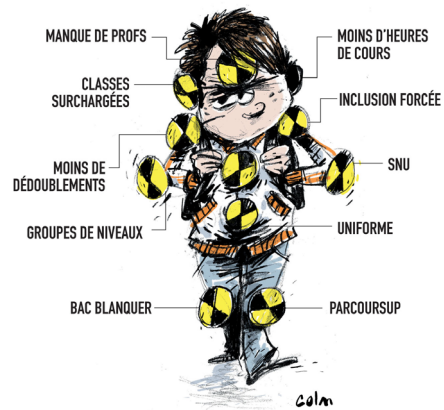
# L'ÉCOLE SOUS LE CHOC, LE COLLÈGE EN PREMIÈRE LIGNE

L'inégalité d'instruction est une des principales sources de la tyrannie

Condorcet, *Cinq Mémoires sur l'Instruction publique*

L'enseignement va mal en France. La valse des ministres à laquelle on a assisté ces derniers mois en a administré une nouvelle preuve dans un climat qui n'est pas sans rappeler les dernières années de l'Ancien Régime où les secrétaires d'Etat et les contrôleurs généraux des finances se succédaient à un rythme effréné sans parvenir à guérir le royaume. Si aujourd'hui l'Education nationale dans son ensemble est souffrante, le collège se trouve dans un état particulièrement inquiétant. En septembre 2022, Pap Ndiaye ne le désignait-il pas comme l'« homme malade du système » ? Dans un contexte aussi dégradé, les médications annoncées par l'exécutif avec grand fracas comme un « choc des savoirs » apparaissent-elles pour le collège comme un coup de pouce ? un coup de com ? ou un coup de grâce ?

## CHOC DES SAVOIRS



### LES PIÈTRES PERFORMANCES DU COLLÈGE FRANÇAIS

Les résultats aux tests du Programme international de suivi des acquis des élèves (PISA) évaluant les compétences des collégiens dans le cadre de l'OCDE depuis deux décennies dressent un bilan accablant du niveau des jeunes français.

« Les résultats moyens des élèves de 15 ans sont en forte baisse par rapport aux tests précédents de 2018 en mathématiques et en compréhension de l'écrit, et à peu près identiques à ceux de 2018 en sciences (c'est-à-dire que la légère baisse observée en sciences n'est pas statistiquement significative). Ainsi, entre 2018 et 2022, la performance des élèves en France a baissé de 21 points en mathématiques (contre 15 points pour la moyenne OCDE), de 19 points en compréhension de l'écrit (contre 10 points pour la moyenne OCDE) et de 6 points en sciences (contre 2 points pour la moyenne OCDE).

Dans l'ensemble, les résultats de 2022 sont parmi les plus bas jamais mesurés par l'enquête PISA dans les trois matières en France » (OCDE, Programme International pour le suivi des acquis des élèves (PISA) : Principaux résultats pour la France du PISA 2022, p. 5).

Désormais notre pays se situe au-dessous de la moyenne de l'OCDE pour la compréhension de l'écrit (474 points contre 476). Par ailleurs entre 2012 et 2022, il a vu sa part d'élèves très performants baisser de 5,5 points et celle d'élèves peu performants augmenter de 6,5 points...

	2000	2003	2006	2009	2012	2015	2018	2022
Compréhension de l'écrit	505	496	488	496	505	499	493	474
Mathématiques	517	511	496	497	495	493	495	474
Sciences	500	511	495	498	499	495	493	487

Or l'enquête PISA évalue des compétences et il est particulièrement alarmant que les résultats des collégiens français n'aient jamais été aussi mauvais depuis que l'acquisition du socle de compétence est devenue la finalité de la scolarité obligatoire (article L122-1-1 du code de l'Education).

Les pouvoirs publics ne peuvent plus nier cette triste réalité. Lors d'une conférence de presse organisée le 28 août 2023 à l'hôtel de Rochechouart, Gabriel Attal alors ministre de l'Education nationale reconnaît la gravité de la situation « nous partons d'une situation où nous sommes en dessous de la moyenne européenne et internationale. En un quart de siècle, de 1995 à 2018, les évaluations internationales montrent que les élèves français ont perdu l'équivalent d'un an en termes de niveau. En 6<sup>e</sup>, près d'un élève sur trois ne dispose pas du niveau nécessaire en mathématiques et en français. » Et il annonce un « choc des savoirs. »

## LES RAISONS DE CETTE CONTRE-PERFORMANCE

Les déclarations officielles apparaissent cependant surtout comme une opération de diversion, un escamotage destinés à dissimuler les causes et les responsables du marasme. Comment ne pas incriminer ici 50 années de contre-réformes qui ont diminué toujours plus la part accordée à la transmission des connaissances ? Selon leurs promoteurs, la priorité ne devait plus être donnée à l'instruction, suspecte de favoriser les inégalités sociales mais à la socialisation, au « *vivre ensemble* », où l'on doit « *enseigner autrement* », « *autre chose* » et à vrai dire plus grand-chose.

La loi Haby n°75-620 du 11 janvier 1975 relative à l'éducation, décidée par le président Valéry Giscard d'Estaing s'inscrit dans cette logique. Elle crée le collège unique présenté comme une démocratisation de l'enseignement alors qu'elle n'est en fait qu'une massification qui s'accompagne d'un appauvrissement des contenus et des exigences sous prétexte qu'il faudrait les adapter aux « *nouveaux publics* ». Ainsi les horaires disciplinaires sont révisés à la baisse : l'arrêté du 2 mai 1972 prévoyait pour les élèves de 6<sup>ème</sup> un horaire de 6 heures de français dont 3 à effectifs réduits, l'arrêté du 14 mars 1977 allège cet enseignement à 5 heures plus 1 heure de soutien, et celui du 20 juin 1985 l'abaisse à 4 heures 30.

La loi Jospin n°89-486 du 10 juillet 1989 d'orientation sur l'éducation, en prétendant mettre l'élève au centre du système éducatif, notamment par l'organisation de cycles, déconnecte la scolarité et l'orientation des résultats. Elle affaiblit le caractère national de l'éducation par le projet d'établissement dans la continuité des lois Deferre de décentralisation de 1982 et 1983.

### Déclaration du comité confédéral national de Force Ouvrière de Strasbourg des 28 et 29 juin 1984, adoptée à l'unanimité

« *C'est l'émiettement de l'Education nationale. C'est livrer l'enseignement public aux féodalités locales et aux groupes de pression idéologiques et économiques au mépris de la laïcité, c'est comme nous l'avons déjà dit «privatiser» en quelques sorte nos écoles publiques. Et tout cela se fait dans une période de restrictions budgétaires qui conduisent à supprimer des cours, à augmenter le nombre d'élèves par classe pour économiser des enseignants.* »

La loi Fillon n°2005-380 du 23 avril 2005 d'orientation et de programme pour l'avenir de l'École subordonne la scolarité obligatoire à l'acquisition d'un socle commun de compétences minimal fort discutable, au détriment des savoirs disciplinaires. Sous couvert d'instaurer un droit à l'expérimentation (article L. 401-1 du code de l'Education), elle va encore plus loin dans la territorialisation de l'Education en permettant de déroger à la réglementation nationale ce qui, de ce fait, remet en cause l'égal accès de tous à l'instruction.



Le décret Belkacem n°2015-544 du 19 mai 2015 et l'arrêté pris le même jour accentuent les attaques contre les savoirs disciplinaires sous prétexte d'interdisciplinarité (EPI), d'adaptation des enseignements aux territoires, et de mixité sociale (attaque contre les sections européennes et des classes bilangues...).

### CSE du 10 avril 2015 Vote sur le projet de décret relatif à l'organisation scolaire du collège

Pour : 51 (CFDT, UNSA...)  
Contre : 25 (FO, CGT, SNALC, SUD, FSU...)  
Abstention : 1  
NPPV : 0

## LES CONSÉQUENCES DES CHOIX PASSÉS

Dès lors, tout d'abord, que le collège n'est plus voué principalement à l'instruction comme le souhaitait Condorcet, c'est-à-dire ne développe plus le jugement, l'esprit critique, ne permet plus à l'individu de choisir la société dans laquelle il veut vivre mais qu'il a désormais pour mission essentielle la socialisation, assignant à chacun la place que croit bon lui attribuer la collectivité, un peu selon les conceptions de Philippe Meirieu, les effectifs par classe ne sont plus un problème. Plus on est nombreux plus on peut « *faire société* ». Dans ces conditions, il ne faut pas s'étonner si la France est le pays où les classes de collège sont les plus chargées : 25,6 élèves contre 22,8 en 2020-2021 en moyenne dans l'Union européenne (DEPP, *L'Europe de l'Education en chiffres 2022*, mise à jour 2023 tableau 1.2.3)

La surpopulation dans les classes dégradant les conditions d'apprentissage, les tensions ne peuvent que croître comme l'enquête nationale SIVIS (Système d'information et de vigilance sur la sécurité scolaire) mise en place en 2007 par la DEPP semble en attester.

### Taux moyen d'incidents graves pour 1000 élèves

	2017-2018	2018-2019	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Ecoles maternelles		1,2	2,1	1,9	3,0
Ecoles primaires		1,5	2,3	2,1	3,1
Collèges	11,0	13,2	11,9	13,5	15,8
LEGT et LPO	5,6	4,5	2,6	5,1	5,1

Dès lors que la priorité est désormais moins d'instruire, de transmettre des connaissances objectives comme le demandaient les théoriciens de l'Ecole de la République, que d'inculquer des compétences sociales (Philippe Meirieu, « *L'Ecole ou la guerre civile* »), des valeurs sans doute pêtées de bonnes intentions mais subjectives et donc par nature sujettes à la polémique, il ne faut pas s'étonner que le collège devienne de plus en plus le terrain d'affrontement des diverses idéologies économiques, politiques, philosophiques ou religieuses.

« *L'instruction publique n'a pas droit de faire enseigner des opinions comme des vérités.* »

Condorcet, *Cinq Mémoires sur l'Instruction publique*

## Manifeste des instituteurs syndicalistes, 26 novembre 1905

« Notre enseignement n'est pas un enseignement d'autorité. Ce n'est pas au nom du gouvernement, même républicain, ni même au nom du Peuple français que l'instituteur confère son enseignement : c'est au nom de la vérité. Les rapports mathématiques, les règles de grammaire, non plus que les faits d'ordre scientifique, historique, moral, qui le constituent, ne sauraient dès lors être soumis aux fluctuations d'une majorité. »

Dès lors, ensuite, que l'enseignement n'a plus pour mission première de transmettre des connaissances, il n'est plus nécessaire de recruter des personnels très qualifiés avec des rémunérations à la hauteur de leur niveau d'expertise. C'est sans doute pourquoi, selon les chiffres de l'OCDE, le salaire annuel moyen des professeurs exerçant en collège est inférieure à celle des pays comparables (OCDE, *Regards sur l'Education*, 2023, p.406).

Pays	Salaire annuel moyen après conversion en équivalent USD sur la base des PPA
France	50 609
Finlande	56 135
Irlande	60 112
Danemark	63 679
Etats-Unis	64 298
Autriche	74 796
Pays-Bas	79 580
Allemagne	90 235

Cette rémunération insuffisante explique la grave crise du recrutement dans l'Education nationale à laquelle le ministère ne propose de répondre qu'en rappelant des personnels retraités, en détachant des professeurs des écoles dans le second degré et en recrutant des contractuels sans condition de diplôme (DGRH, *Plan de préparation RH de la rentrée scolaire 2024*). On voit mal comment ces mesures qui s'apparentent de toute évidence à un bricolage de dernière minute permettront d'« élever le niveau des élèves. »

Dès lors, enfin, que l'école publique rationne toujours davantage les savoirs, les familles aisées cherchent des solutions permettant d'acquérir ce dont on les prive à grand renfort de soutiens scolaires, de cours particuliers, d'inscriptions dans des écoles privées très onéreuses. Un récent rapport de la Cour des comptes dresse un constat éclairant.

« Les élèves de familles très favorisées, qui constituaient 26,4 % des effectifs de l'enseignement privé sous contrat en 2000, en représentent 40,2 % en 2021 et les élèves de milieux favorisés ou très favorisés sont désormais majoritaires dans ce secteur (55,4 % en 2021) alors qu'ils représentent 32,3 % des élèves dans le public. À l'inverse, la part des élèves boursiers s'élevait à 11,8 % des effectifs en 2021 dans le privé sous contrat, contre 29,1 % dans le public » (*L'enseignement privé sous contrat*, juin 2023, p. 11-12).

Ainsi les politiques menées depuis 50 ans contre les savoirs, loin de réduire les inégalités et de favoriser la mixité, ont conduit à un véritable tri social, le plus brutal qui soit, le plus injuste aussi, celui fondé sur l'argent.

## LA FAUSSE SOLUTION DU PSEUDO « CHOC DES SAVOIRS »

Le pseudo « choc des savoirs » annoncé par Gabriel Attal, censé relever le niveau des élèves français suscite plus de problèmes qu'il n'en résout et à ce titre est rejeté par la quasi-totalité du monde éducatif.

Il envisage le port de l'uniforme à l'Ecole pour éviter une visibilité trop grande des différences sociales et pour contourner les polémiques sur les tenues religieuses. L'expérimentation a suscité une forte opposition. Sa généralisation coûterait 2,4 milliards d'euros sans que l'on voie en quoi la mesure pourrait aider les élèves à progresser. Par ailleurs dans les pays où elle est appliquée elle exacerbe souvent les rivalités entre quartiers, un peu comme pour les supporters d'équipes de football.

Ensuite il instaure la labellisation, par une commission du Conseil Supérieur des Programmes, des manuels scolaires pour certifier leur respect des instructions officielles, leur qualité pédagogique et didactique comme si les professeurs étaient incapables de le faire eux-mêmes. C'est une atteinte grave à leur liberté pédagogique, un enseignant qui utilisera un manuel non labellisé prendra de grands risques en cas d'inspection et à terme, les éditeurs n'imprimeront plus de manuels non labellisés par crainte de ne pouvoir les vendre. Cette pratique équivaut donc à une forme de censure préalable comme on a pu en connaître sous l'Ancien Régime ou sous Vichy.

### CSE du 14 mars 2024

#### Vote sur la labellisation des manuels

Pour : 0

Contre : 69 (FO, FSU, UNSA, CFDT, SNALC, CGT, Solidaires, CFTC, SPELC, FCPE, ...)

Abstention : 5 (CFE-CGC, PEEP, APEL, ...)

NPPV : 0

Il prétend rendre aux professeurs la décision de redoublement (décret n° 2024-228 du 16 mars 2024 relatif à l'accompagnement pédagogique des élèves et au redoublement) qui serait conditionnée à l'organisation d'un stage de réussite pendant les vacances et à la mise en place d'un programme personnalisé de réussite éducative (PPRE). Il s'agit essentiellement d'une opération de communication : l'article L311-7 du code de l'Education continue de disposer que « le redoublement ne peut être qu'exceptionnel », les commissions d'appel ne sont pas réformées et il n'y a pas de création de postes pour financer la mesure. Il n'y aura pas davantage de redoublements mais l'on fera porter la responsabilité de faire passer des élèves qui n'ont pas le niveau aux professeurs.

### CSE du 8 février 2024

#### vote sur le projet de décret relatif au redoublement.

Pour : 3 (CFE-CGC, SNALC, SNEC-CFTC)

Contre : 68 (FO, FSU, UNSA, CFDT, CGT, Sud-Education, CFTC, FAGE, FCPE, ...)

Abstention : 10 (SE-UNSA, Solidaires, PEEP, APPEL, UNAF)

NPPV : 0

Il organise pour les collégiens non lauréats du DNB des prépas seconde (décret n° 2024-229 du 16 mars 2024 relatif à la mise

en place, pour l'année scolaire 2024-2025, d'une phase pilote de l'instauration d'un cycle préparatoire à la classe de seconde, arrêté du 16 mars 2024 relatif à l'organisation et aux volumes horaires de la classe préparatoire à la classe de seconde pour la phase pilote pour l'année scolaire 2024-2025, arrêté du 16 mars 2024 relatif à l'organisation et aux volumes horaires de la classe préparatoire à la classe de seconde pour la phase pilote pour l'année scolaire 2024-2025), financées en 2024-2025 par le ministère à hauteur de 150 ETP pour toute la France, soit une par département, sans programme national. Il est peu vraisemblable que les élèves acceptent de faire des dizaines de kilomètres pour s'y rendre. A partir de la rentrée 2025, ils n'auront plus le choix. Le pays comportant 3 750 lycées, la création d'une prépa seconde dans chacun d'eux exigerait 5 625 ETP. Le ministère n'en a pas les moyens. Donc soit il abaissera le niveau d'exigence du DNB de façon à ce que tout le monde l'ait soit il orientera vers l'apprentissage les collégiens non détenteurs du DNB.

## GROUPES DE NIVEAUX



Pour finir, il décide de dispenser l'enseignement du français et des mathématiques en 6<sup>ème</sup> et en 5<sup>ème</sup> selon des groupes de besoins (arrêté du 15 mars 2024 modifiant l'arrêté du 19 mai 2015 relatif à l'organisation des enseignements dans les classes de collège, note de service du 15 mars 2024 relative à l'organisation des enseignements de français et de mathématiques en groupes afin d'élever le niveau de tous les élèves). Comme il aurait fallu au moins 6 000 ETP (selon l'estimation de ID-FO) et que le gouvernement n'en a prévu que 2 300 (notamment par la suppression de la technologie en sixième), les établissements vont devoir supprimer tous les dispositifs de dédoublement existant en sciences, en langues etc. et mobiliser souvent toute leur marge d'autonomie. En français et en mathématiques les professeurs seront obligés de suivre des progressions communes au mépris de leur liberté pédagogique. Ils vont par ailleurs être soumis à des pressions très fortes des familles pour que leurs enfants se trouvent dans le groupe des forts. Enfin la classe est remise en cause. Or les pouvoirs publics (et la Cour des Comptes) insistent beaucoup sur les difficultés des élèves de passer d'un maître à l'école primaire à plusieurs professeurs au collège, ce problème sera accru.

### CSE du 8 février 2024

**Vote sur l'instauration de groupes de besoins en français et mathématiques pour les classes de 6<sup>ème</sup> et de 5<sup>ème</sup>**

Pour : 0

Contre : 68 (FO, FSU, UNSA, CFDT, SNALC, CGT, Solidaires, CFTC, CFE-CGC, FAGE, FCPE, PEEP, ...)

Abstention : 1 (UNAF)

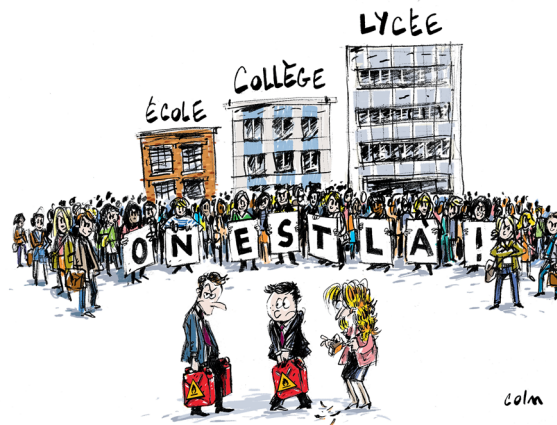
NPPV : 0

Le pseudo « choc des savoirs » n'apporte aucun remède aux maux dont souffre l'Ecole publique en général et le collège en particulier.

Pis il les aggrave notamment en réduisant le temps consacré aux savoirs disciplinaires (-1 heure en 6<sup>ème</sup>) ; en appauvrissant l'offre de contenus sous prétexte de se recentrer sur les fondamentaux ; en dégradant les conditions d'apprentissage des élèves pour financer les groupes de niveaux, (fin des dédoublements, explosion du groupe classe...) ; en remettant en cause la liberté pédagogique des professeurs.

Pour FO, cette nouvelle réforme procède d'un plan général de restructuration / liquidation de l'Ecole publique dont l'objectif est de soumettre cette dernière aux exigences d'une économie capitaliste en crise dans un contexte international de tensions et conflits pour la maîtrise des matières premières, des ressources énergétiques, etc., conduisant aujourd'hui à la mise en place d'une économie de guerre, et qui pour se maintenir cherche à détruire toutes les conquêtes sociales arrachées par les travailleurs et leurs organisations au cours des siècles précédents afin d'imposer à tous la baisse du « coût du travail » et des conditions d'exploitation renforcées au moyen notamment de la déréglementation, de la déqualification etc.

Face à ces mesures destructrices, les personnels et les parents d'élèves se saisissent, depuis plusieurs mois, de tous les moyens à leur disposition pour obtenir le retrait du « choc des savoirs » et la satisfaction de leurs revendications, qu'il s'agisse des grèves à l'appel des syndicats (le 25 janvier contre l'acte 2 de l'école inclusive, le 1<sup>er</sup> février contre le « choc des savoirs », le 19 mars pour les salaires, puis à nouveau le 2 avril contre le « choc des savoirs »), ou d'initiatives locales très souvent spontanées comme des opérations « école ou établissement mort ou désert », de rassemblements devant les DSDEN, les rectorats, d'occupations de locaux... Cette résistance a trouvé son expression la plus avancée en Seine-Saint-Denis avec le puissant mouvement de grève engagé le 26 février, sur le mot d'ordre « pas de moyens, pas de rentrée » et s'appuyant sur les assemblées générales décidant la reconduction. D'ores et déjà, dans plusieurs départements des assemblées générales discutent de ne pas reprendre le travail à la rentrée des vacances de printemps.



**DANS CETTE SITUATION, LE SNFOLC, AVEC LA FNEC FP-FO, APPELLE LES PERSONNELS À POURSUIVRE ET MULTIPLIER PARTOUT LA TENUE D'ASSEMBLÉES GÉNÉRALES DANS LES ÉTABLISSEMENTS, LES COMMUNES, LES SECTEURS, AVEC LES PARENTS D'ÉLÈVES, ET À METTRE EN DISCUSSION LA GÉNÉRALISATION AU PLAN NATIONAL, DANS TOUTES LES ACADÉMIES, DU BLOCAGE DES COLLÈGES ET LYCÉES PAR LA GRÈVE JUSQU'À SATISFACTION.**